

LUTTER CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

RAPPORT

REXEL CANADA

EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025



INTRODUCTION

Chez Rexel Canada Électrique Inc. ("Rexel Canada") nous nous engageons à éliminer toute forme de travail forcé et de travail des enfants et ne tolérons aucune de ces pratiques dans notre entreprise ou dans notre chaîne d'approvisionnement. À la date de la présente publication, nous n'avons reçu aucune notification de travail forcé ou de travail des enfants au sein de notre entreprise ou de nos chaînes d'approvisionnement.

Ce rapport décrit certains des contrôles, politiques et pratiques en vigueur au cours de l'exercice financier 2025 pour empêcher le travail forcé et le travail des enfants au sein de notre organisation et de notre chaîne d'approvisionnement.

Ce rapport a été publié conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (communément appelée *Loi sur le travail forcé et le travail des enfants*) et présente les mesures prises par Rexel Canada pour empêcher le travail forcé et le travail des enfants dans notre entreprise et notre chaîne d'approvisionnement pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

NOS ACTIVITÉS

Rexel Canada est un leader du marché de la distribution professionnelle de produits et de services pour le monde de l'énergie. Nous sommes un distributeur en gros de produits électriques avec environ 200 succursales et environ 2 100 employés répartis à travers le Canada, soutenant les professionnels dans un éventail de secteurs, y compris les marchés résidentiels, non résidentiels et industriels. En tant qu'entreprise, la sécurité de nos employés est d'une importance capitale et, à cette fin, l'un de nos objectifs est d'être le meilleur et le plus sûr lieu de travail.

Rexel Canada exerce ses activités sous les noms de Nedco, Westburne, ORKA, Rexel Utility, Rexel Atlantic et Techno-Contact 360. Toutes les opérations sont soutenues et supervisées par les services financiers, commerciaux, RH et juridiques de Rexel Canada.

STRUCTURE DE L'ORGANISATION

Nous faisons partie du groupe Rexel et notre société mère ultime est Rexel SA, dont le siège social se trouve à Paris, en France. Rexel SA est cotée sur le marché Euronext de la bourse Euronext Paris.

Le Groupe Rexel emploie plus de 26 000 salariés dans 17 pays et dispose d'un réseau de plus de 1 875 agences dans le monde. Le chiffre d'affaires annuel du groupe en 2025 était de 19,4 milliards d'euros.

GRUPE REXEL

+26,000

employés

1875

Succursales dans le monde entier

17

pays

€19.4 milliards

Ventes annuelles du groupe en 2025

NOTRE ENGAGEMENT

En tant que Groupe, nous nous engageons à veiller à ce qu'il n'y ait pas de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre entreprise ou dans toute partie de notre chaîne d'approvisionnement. Cet accord est renforcé depuis la signature par Rexel Groupe du Pacte Mondial des Nations Unies en décembre 2011.

L'initiative du Pacte mondial des Nations Unies rassemble des entreprises, des gouvernements, des organisations professionnelles et des organisations non gouvernementales et vise à offrir une notion plus sociale, plus écologique et plus éthique de la mondialisation. En signant le Pacte Mondial, le Groupe Rexel s'engage à respecter et à promouvoir les dix principes clés du Pacte Mondial dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Nous avons pris cet engagement car nous souhaitons contribuer à une économie mondiale plus socialement responsable.

NOS POLITIQUES EN MATIÈRE DE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Nous avons mis en place plusieurs politiques et procédures pour soutenir notre engagement contre le travail forcé. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de certaines de ces politiques clés.

Guide d'éthique du Groupe Rexel

En tant que groupe, nous nous appuyons sur les valeurs fondamentales énoncées dans le Guide d'éthique du Groupe. Ces valeurs symbolisent notre identité. Le guide exige notamment le respect intégral des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives au salaire minimum, au temps de travail, à la protection de l'environnement, à la santé et à la sécurité.

Charte des fournisseurs

Notre Charte des fournisseurs formalise les attentes de Rexel vis-à-vis de ses fournisseurs, prestataires, contractants et sous-traitants en matière d'éthique, de droits de l'homme, de protection des droits des salariés, de respect de l'environnement et de conformité aux lois en vigueur.

Chaque fournisseur travaillant avec Rexel doit s'engager à respecter les principes énoncés dans la Charte, qui est le fondement d'une relation commerciale durable et qui renforcera les relations de confiance établies entre Rexel et ses fournisseurs.

En cas de non-respect des dispositions de la Charte, la relation commerciale avec le fournisseur pourra être revue et des mesures correctives pourront être prises.

Le système d'alerte éthique du Groupe Rexel est accessible aux parties prenantes internes et externes à l'adresse suivante <https://www.rexel.com/en/ethical-alert/>. Entre autres, toute préoccupation relative aux droits de l'homme peut être signalée à l'aide de cet outil et toute divulgation faite de cette manière sera signalée et traitée par le Comité d'éthique mondial de Rexel.

Tous les signalements à la ligne d'assistance sont pris au sérieux et font l'objet d'une enquête approfondie.

Pour encourager les divulgations, le lanceur d'alerte peut conserver son anonymat s'il le souhaite.

Vous pouvez consulter nos politiques externes ici :

Conditions minimales d'utilisation

Nos conditions minimales de travail sont basées sur la norme internationale SA8000 et décrivent un ensemble minimum de conditions de travail que nous attendons de nos fournisseurs et de leurs usines. Nous nous réservons le droit de mettre fin à toute relation avec des fournisseurs qui ne respecteraient pas ces conditions.

Vérification diligente des tiers




Au cours de l'exercice financier 2021, le Groupe Rexel a mis en œuvre sa politique de vigilance à l'égard des tiers. Tout tiers (qu'il s'agisse d'un client, d'un fournisseur ou d'un intermédiaire) doit désormais être vérifié au vu des règles de cette politique avant qu'une transaction ne soit autorisée. Par exemple, Rexel n'autorisera aucune transaction avec un tiers qui achète, vend ou opère à partir d'un pays classé en bas de l'Indice de Perception de la Corruption de Transparence International sans avoir au préalable entrepris des vérifications supplémentaires de conformité et de sanction qui identifient toute activité répréhensible enregistrée par le tiers (y compris les condamnations pénales liées).

Dénonciation

Notre politique de déclaration énonce le processus interne à suivre pour que les employés puissent faire une dénonciation

s'ils observent une mauvaise conduite, y compris la maltraitance de nos employés. Si un employé a des doutes sur la conduite de Rexel, il est encouragé à en parler à son supérieur hiérarchique et/ou au service des ressources humaines. Les fournisseurs sont encouragés à s'adresser en premier lieu à leur contact principal ou à leur responsable. S'ils ne se sentent pas à l'aise de le faire, un employé ou un fournisseur peut contacter le service d'alerte en ligne du Groupe Rexel à l'adresse suivante <https://rexel.com/en/ethical-alert/>.

Vous pouvez accéder à nos politiques externes ici :

- **Politique éthique mondiale de Rexel**  Guide D'éthique.pdf
- **Conditions minimales d'utilisation**  Category Management.pdf
- **Charte des fournisseurs du Groupe Rexel en matière de développement durable**  Charte_fournisseur_V F_final.pdf

ACCREDITATIONS

Prix EcoVadis Gold - avril 2020-septembre 2025.

Les fiches d'évaluation d'EcoVadis fournissent un aperçu détaillé des risques environnementaux, sociaux et éthiques à travers 200 secteurs d'achat et 160 pays. Le Groupe Rexel a fait l'objet d'une évaluation indépendante par EcoVadis et a obtenu la certification Gold Standard, se classant ainsi parmi les 5 % d'entreprises les plus performantes au niveau mondial et parmi les 1 % d'entreprises les plus performantes au sein de notre secteur d'activité.

Rexel a de nouveau obtenu la médaille d'or EcoVadis pour sa gestion du développement durable, consolidant ainsi sa position parmi les 5 % des entreprises les mieux classées au monde. Lors de l'évaluation 2025, Rexel a amélioré son score global de 3 points pour atteindre 78/100, ce qui reflète l'engagement de l'entreprise à améliorer en continu sa performance en matière de durabilité et à accélérer les progrès tout au long de la chaîne de valeur électrique.

Au cours des 12 derniers mois, Rexel a amélioré ses scores EcoVadis, en ligne avec sa feuille de route en matière de durabilité, axée sur la planète, les collaborateurs, les partenaires, l'éthique et la conformité — quatre domaines également importants pour ouvrir la voie à un avenir durable. Dans le cadre de ses efforts continus, l'entreprise a actualisé l'ensemble de ses politiques ESG, allant de la santé et sécurité, des droits humains et des achats durables à l'employabilité et au développement des talents. Par exemple, Rexel encourage tous ses collaborateurs à suivre au moins 30 heures de formation par an.

Confiance des clients

Rexel Canada se conforme aux règles applicables et est certifié par divers sites de gouvernance au Canada qui aident à gérer la certification de conformité dans la chaîne d'approvisionnement, en particulier avec des contrôles de

conformité des fournisseurs, des sous-traitants, de la main-d'œuvre et des sites de travail. Rexel Canada fait l'objet de contrôles de conformité réguliers afin de vérifier les informations et d'évaluer les domaines de conformité en matière de santé et de sécurité, d'environnement et de développement durable, de qualité, de responsabilité sociale des entreprises, de continuité des activités, d'éthique, y compris le travail forcé et le travail des enfants, et plus encore. Rexel Canada passe régulièrement avec succès ces questionnaires de conformité et n'a jamais échoué à la certification d'un fournisseur.

Rexel Canada est enregistré auprès des sites suivants : CanQual, Complyworks, ISN, Avetta et Contractor Check. Il s'agit de sites que nos clients ont choisis pour gérer leurs processus d'approbation. Rexel Canada s'inscrit sur ces sites pour recevoir des questionnaires en ligne et télécharger de la documentation, que les sites gèrent et stockent au nom des clients de Rexel Canada. Ces sites certifient Rexel Canada en tant que fournisseur de confiance. Rexel Canada est également certifié CoR (Certificate of Recognition) par la CFCSA dans l'Ouest du Canada et est également certifié ISO.

PROCESSUS DE PRÉVENTION DU TRAVAIL FORCÉ OU DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS NOTRE ENTREPRISE

Nous sommes un employeur canadien soumis aux lois fédérales et provinciales sur l'emploi et nous avons mis en place des pratiques et des contrôles bien développés pour prévenir le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre entreprise. Ces pratiques font l'objet d'un examen constant afin d'assurer une amélioration continue. Voici un bref résumé de nos processus et contrôles internes.

Employés permanents

Tous les recrutements d'employés permanents et à durée déterminée sont gérés par une fonction de recrutement centralisée. Tous les candidats sont suivis via notre portail de recrutement en ligne et toute nouvelle nomination est validée par la direction et le département indépendant des ressources humaines (RH).

Tous les candidats sont vérifiés par le responsable du recrutement selon les directives de notre département des ressources humaines avant d'être embauchés. Les RH s'assurent que tous les contrats de travail et les procédures de contrôle applicables ont été correctement remplis et que le candidat a été rencontré en personne pour recevoir ses documents d'identité.

En outre, toutes les coordonnées des bénéficiaires sont vérifiées par notre service de paie afin d'identifier tout compte bancaire en double et, dans le cadre de la liste de contrôle pour l'intégration, le service de paie est tenu de vérifier que les coordonnées bancaires fournies sont exactes et qu'elles appartiennent à l'employé.

Le processus d'intégration est en cours de numérisation et, dans le cadre de ce processus, le nouveau salarié devra lire et

accepter électroniquement le Guide d'éthique de Rexel (voir ci-dessus).

Employés temporaires

Nous avons parfois recours à de la main-d'œuvre temporaire dans le cadre de nos activités. Toutes nos activités sont situées au Canada. Dans ce cas, pour éviter tout risque de travail forcé et de travail des enfants, nous faisons appel, (dans la mesure du possible), à un petit nombre d'agences de recrutement Canadien approuvées au niveau central.

Les agences sélectionnées jouissent toutes d'une bonne réputation et ont mis en place des procédures de recrutement solides afin de garantir qu'il n'y a aucune trace de travail forcé ou de travail des enfants dans les emplois temporaires ou intérimaires, par exemple en vérifiant l'identité des candidats, les documents légalement requis et les antécédents professionnels.

La sélection de ces agences fait l'objet d'un examen permanent.

Il existe également un processus centralisé pour l'intégration et le paiement des fournisseurs indirects (voir ci-dessous). Tous les recrutements de main-d'œuvre temporaire sont traités à l'aide de ce système, ce qui a permis de réduire le nombre de fournisseurs de personnel intérimaire et d'augmenter le nombre de nos partenaires de recrutement agréés.

Dénonciation

Toute personne au sein de notre entreprise qui soupçonne un cas de travail forcé ou de travail des enfants est encouragée à en parler à son supérieur hiérarchique et/ou au service des ressources humaines. Elle peut également contacter notre service d'alerte téléphonique (voir ci-dessus).

Nous soutiendrons tout dénonciateur qui soulève une préoccupation sincère, même s'il s'avère qu'il s'est trompé.

Sensibilisation

Nous nous efforçons activement de sensibiliser notre entreprise au travail forcé et au travail des enfants au Canada.

Un module de formation en ligne est disponible pour tous les employés de Rexel Canada via notre plateforme Skill Up en ligne. Il s'agit d'un module obligatoire que tous les employés de Rexel Canada doivent suivre. L'objectif de ce module est de sensibiliser les employés à l'existence du travail forcé et du travail des enfants au Canada, de les aider à identifier les signes indiquant qu'une personne peut être victime de travail forcé et de travail des enfants, et de les informer des mesures à prendre dans le cas où ils identifieraient une personne à risque.

NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Nous achetons des biens et des services à des fournisseurs essentiellement nord-américains. Nous avons établi des relations solides et durables avec un éventail de fabricants mondiaux de premier plan et de petites et moyennes entreprises locales (canadiennes).

Tous les fournisseurs de produits stockés pour la revente sont gérés de manière centralisée par notre département des achats commerciaux. De temps à autre, il nous est demandé d'acheter des biens en dehors des fournisseurs que nous avons répertoriés ; dans ce cas, il existe une procédure d'approbation documentée, avec signature indépendante du directeur commercial régional concerné et du directeur commercial de la bannière. Les fournisseurs de biens/services qui ne sont pas destinés à la revente seront de plus en plus souvent gérés de manière centralisée par notre département financier.

Le nombre de fournisseurs stratégiques continue de diminuer, ce qui a renforcé nos relations avec nos partenaires stratégiques et nous a donné plus d'influence et de transparence sur leurs pratiques.

Nous reconnaissons qu'il existe un risque de travail forcé et de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement et nous travaillons en permanence avec nos partenaires pour mettre en place des contrôles supplémentaires afin d'atténuer et de réduire encore ce risque.

ADHÉSION DES FOURNISSEURS À NOS VALEURS

Nous nous engageons à ne travailler qu'avec des fournisseurs qui respectent les valeurs fondamentales de Rexel Canada et celles du Pacte mondial des Nations Unies. Nous avons apporté des améliorations significatives à nos processus d'approvisionnement et nous nous efforçons continuellement d'en apporter afin de nous assurer que nous sélectionnons et travaillons avec des fournisseurs qui répondent à ces normes.

Charte de développement durable des fournisseurs

Au cours de l'exercice financier 2021, le Groupe Rexel a lancé la Charte des fournisseurs durables de Rexel (voir ci-dessus) et a encouragé tous ses fournisseurs stratégiques à signer cette charte afin de s'engager à respecter les mêmes valeurs, normes et objectifs éthiques et moraux que ceux de Rexel Canada.

Nous avons continué à promouvoir la signature de la charte en 2025 auprès de nos principaux fournisseurs stratégiques, plus de 80 % d'entre eux ayant signé la charte en 2025.

Fournisseurs directs/marchandises pour la revente

Nous prévoyons d'entreprendre un examen approfondi de nos pratiques et processus d'achat direct et de mettre en œuvre une nouvelle procédure standard afin de garantir que tous les fournisseurs directs et les activités d'appel d'offres de Rexel Canada sont gérés de manière cohérente et équitable, conformément aux meilleures pratiques de leur catégorie. La procédure définira :

- la gestion des fournisseurs/fonctions d'approvisionnement, par classification des fournisseurs (par exemple, le nombre de réunions d'examen, le nombre de visites d'usine).
- le type et la fréquence des appels d'offres par catégorie de produits
- les documents, les politiques et/ou les accréditations que nos fournisseurs sont censés avoir ou détenir en fonction de leur classification.

La procédure comprendra des modèles de documents d'appel d'offres qui continueront à placer les valeurs fondamentales de Rexel Canada au cœur des critères de sélection. Entre autres, tous les soumissionnaires devront remplir un questionnaire de diligence raisonnable qui comprend des détails sur les mesures qu'ils ont prises pour éradiquer le travail forcé et le travail des enfants dans leur propre entreprise et dans leur chaîne d'approvisionnement.

Nous mettrons à jour nos accords d'achat standard afin d'y inclure directement notre Charte de développement durable du fournisseur et nos Conditions minimales d'exploitation plutôt que de les incorporer par référence. L'objectif est d'attirer l'attention de nos fournisseurs sur les valeurs et l'importance de ces deux documents.

Enfin, nous avons l'intention de créer un cadre pour la réalisation d'audits de responsabilité sociale de nos fournisseurs de premiers et deuxièmes rangs, en nous appuyant sur le soutien du Groupe Rexel, présent dans le monde entier. Dans le cadre de ce processus, le fournisseur remplit une auto-certification sur ses pratiques et politiques en utilisant le questionnaire d'audit de Rexel Canada. Ces réponses seront ensuite validées lors d'une enquête sur site qui sert également à évaluer l'honnêteté et l'intégrité du fournisseur.

EcoVadis

Le Groupe Rexel utilise la plateforme de suivi de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) EcoVadis pour évaluer une sélection de fournisseurs clés. Les détails de la plateforme EcoVadis sont présentés ci-dessus. Rexel Canada utilisera les résultats de cette évaluation pour comparer et améliorer en permanence les pratiques de ses fournisseurs en matière de RSE.

Depuis le début du processus d'évaluation RSE des fournisseurs, plus de 550 fournisseurs représentant 78 % des achats directs du Groupe ont reçu une demande d'évaluation de leur performance en matière de développement durable. L'évaluation de la performance des fournisseurs est régulièrement mise à jour.

Suite aux discussions que nous avons eues avec les fournisseurs participants, nous comprenons que les grandes entreprises n'ont pas trop de difficultés à compléter l'évaluation. Cependant, pour les petites et moyennes entités, cela peut s'avérer onéreux. Nous sommes donc en train de revoir le processus pour voir comment nous pouvons inciter davantage de petits fournisseurs à participer.

Fournisseurs indirects/marchandises non destinées à la revente (GNFR)

L'achat de biens non destinés à la revente (biens indirects) est géré via un portail Rexel Canada supervisé par le département des finances.

Chaque catégorie de dépenses est attribuée à un propriétaire du département concerné, qui est responsable en dernier ressort de la conduite des fournisseurs de sa catégorie. Le portail contrôle le processus de création de nouveaux comptes fournisseurs et de paiement des fournisseurs afin d'assurer une transparence totale et une plus grande rigueur dans le processus.

Rexel a mis en place un processus de création de nouveaux fournisseurs pour les dépenses non commerciales sur le portail. L'implication de l'acteur de la catégorie est désormais obligatoire avant la création d'un nouveau fournisseur indirect sur le Portail. Lorsque les dépenses auprès d'un fournisseur indirect particulier se situent entre 5 000 et 25 000 dollars canadiens, un devis sera demandé aux fournisseurs potentiels. Lorsque les dépenses auprès d'un fournisseur indirect particulier sont supérieures à 25 000 dollars canadiens, trois devis et un appel d'offres complet seront requis.

Tous les nouveaux fournisseurs indirects (indépendamment des dépenses prévues) devront remplir un questionnaire de diligence raisonnable, qui comprend des détails sur les mesures qu'ils ont prises pour éradiquer le travail forcé et le travail des enfants dans leur propre entreprise et dans leur chaîne d'approvisionnement, et signer un contrat qui comprendra des dispositions relatives à l'éradication du travail forcé et du travail des enfants.

Cette activité permet de s'assurer que nous nous associons à des fournisseurs qui respectent les valeurs fondamentales de Rexel Canada et qui ont un engagement similaire pour éradiquer le travail forcé et le travail des enfants.

Notre processus d'appel d'offres place les valeurs fondamentales de Rexel Canada au cœur des critères. La procédure d'appel d'offres se déroule en plusieurs étapes afin de permettre un examen plus approfondi et plus objectif de tout fournisseur potentiel. Tous les fournisseurs doivent accepter de se conformer à notre Charte de développement durable des fournisseurs et à nos Conditions minimales d'exploitation.

SOLAIRE

Au cours de l'exercice financier 2022, nous avons pris connaissance d'un rapport publié par l'université de Sheffield Hallam qui identifiait la possibilité de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement mondiale de l'énergie solaire. Plus précisément, le rapport soulignait que le polysilicium utilisé dans la fabrication de certains produits solaires avait été associé à l'exploitation des minorités ouïghoures et kazakhes dans le Xinjiang, en Chine.

Depuis qu'il a pris connaissance du rapport, le Groupe Rexel a mis en œuvre des directives mondiales sur le photovoltaïque qui s'appliquent à tous les fournisseurs de panneaux solaires, quel que soit le montant de leurs dépenses.

L'équipe de direction de Rexel Canada a examiné le rapport et s'est montrée très préoccupée par son contenu, qu'elle a abordé au plus haut niveau avec sa chaîne d'approvisionnement de premier rang.

Rexel Canada n'a aucun fournisseur direct de panneaux solaires et n'a reçu aucune notification directe indiquant qu'un membre de sa chaîne d'approvisionnement a recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Les fournisseurs de panneaux solaires ne peuvent travailler avec Rexel Canada que si nous avons effectué des contrôles et demandé au fournisseur de remplir un questionnaire concernant la corruption, le respect des droits de l'homme, la sécurité et l'environnement, ce qui nous permet d'évaluer ce fournisseur.

FORMATION ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Au cours de l'exercice financier 2025, nous n'avons pas identifié de cas de travail forcé ou de travail des enfants, ni de cas de perte de revenus pour des familles vulnérables résultant de mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement. En conséquence, il n'a pas été nécessaire de prendre des mesures pour remédier à ces problèmes au cours de la période de référence.

Rexel Canada n'a pas encore mis en place de mesures pour évaluer son efficacité à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses opérations ou ses chaînes d'approvisionnement. Rexel Canada prévoit de mettre en place une telle formation à l'avenir et prévoit également de mettre en œuvre des mesures pour évaluer son efficacité à garantir que le travail forcé ou le travail des enfants n'est pas utilisé dans le cadre de ses activités ou de sa chaîne d'approvisionnement.

ÉTAPES ULTÉRIEURES

Après avoir examiné l'efficacité des mesures que nous avons prises pour garantir l'absence de travail forcé et de travail des enfants dans notre entreprise ou nos chaînes d'approvisionnement, nous avons l'intention de prendre les mesures suivantes pour continuer à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants :

- Poursuivre la mise en place de du module de formation en ligne et entreprendre d'autres activités visant à maintenir le taux élevé d'achèvement du module de formation en ligne qui servira à accroître la sensibilisation au risque de travail forcé et de travail des enfants dans notre entreprise.
- Prendre des mesures pour s'assurer que les employés des centres de distribution de Rexel Canada sont protégés contre le travail forcé et le travail des enfants et qu'ils sont sensibilisés à tout signe indiquant que quelqu'un pourrait être victime d'une bande criminelle organisée.
- Examiner et améliorer les contrôles relatifs à l'approbation et à l'intégration de nouveaux fournisseurs non répertoriés.
- Créer et distribuer une liste de contrôle pour les RH et les cadres supérieurs sur la manière de répondre à une notification d'un cas potentiel de travail forcé et de travail des enfants dans notre entreprise.
- Examiner en permanence le panel des agences de recrutement agréées pour les travailleurs temporaires et mettre en œuvre des contrôles de gouvernance supplémentaires pour renforcer le partenariat avec les fournisseurs.
- Mettre en place des mesures pour encourager tous les fournisseurs stratégiques à signer la Charte des fournisseurs durables de Rexel.
- Accroître la régularité et la portée des audits de responsabilité sociale sur notre chaîne d'approvisionnement de premier et de second rang.

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Rexel Canada Électrique Inc. en tant que rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément au sous-alinéa 11(4)(a) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* ("Loi").

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

Signé:



Jeffrey Moyle, Président & Directeur Général
Rexel Canada Électrique Inc.
J'ai le mandat d'engager Rexel Canada Électrique Inc.

Date: 28 mai, 2026

Le présent rapport est établi conformément à la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (communément appelée loi de 2023 sur le travail forcé et le travail des enfants) et constitue le rapport sur le travail forcé et le travail des enfants de Rexel Canada Électrique Inc. pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.